

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2020
Budget principal de la ville de Milly-la-Forêt
Budget annexe MARPA

En complément du rapport sur les orientations budgétaires, le budget d'une commune doit faire l'objet « *d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* » selon les termes de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit en principe, être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et le 30 avril les années d'élections municipales.

Cependant, la date limite d'adoption des budgets des communes a été modifiée par la loi instituant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19. La date limite est fixée au 31 juillet 2020.

Le processus d'élaboration du budget 2020 qui commencé dès la fin de l'année 2019 a été interrompu par l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire. Au-delà du remaniement du calendrier budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes sont naturellement fragilisées par la crise du Covid 19 dont les conséquences sont encore, à ce jour, difficiles à mesurer pour les finances municipales.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget 2020 qui sont présentées à l'assemblée délibérante tiennent compte, pour partie seulement, des nouveaux paramètres induits par la crise sanitaire. Elles seront amenées à être ajustées au cours de l'exercice (I).

Dans le prolongement des opérations entreprises en 2019 pour améliorer la qualité du cadre de vie à Milly-la-Forêt, la politique d'investissement de la ville est tournée résolument vers la préservation du patrimoine. L'utilisation des excédents passés alliée à une politique de recherche systématique de financements extérieurs permettent d'envisager des projets ambitieux (II).

I – Si le budget primitif 2020 intègre d’ores et déjà des mesures conjoncturelles pour amortir le choc de la crise et des mesures structurelles de renforcement des services publics de proximité (A), il reste marqué par des incertitudes qui pèsent tant sur les dépenses, que sur les recettes (B).

A – Le budget primitif 2020 finance d’une part des mesures de protection des milliacois et d’amortissement du choc sanitaire de la crise, et, d’autre part, le renforcement de certains services publics de proximité.

1 – Des mesures conjoncturelles de soutien

La municipalité fait le choix d’une politique de subventionnement plus généreuse pour soutenir les associations dans le contexte difficile de la crise sanitaire.

De nombreuses associations ont été durement affectées par le confinement qui les a contraints à annuler des événements qui contribuent à leur financement. La municipalité, consciente de l’importance du travail effectué par le milieu associatif au bénéfice de tous, souhaite leur apporter son soutien financier. Le montant total des subventions passe ainsi de 70 000 à 103 000 euros.

Par ailleurs, dès le mois de mars, le CCAS a engagé une commande de masques lavables afin d’en munir chaque habitant.

Dans le même esprit des services de proximité ont été rapidement développés. Le service de portage de repas à domicile a ainsi été renforcé afin que les anciens volontaires ne soient pas contraints de sortir dans le contexte épidémique. Ces nouvelles actions sont financées par une augmentation de la subvention versée par la ville (+ 53 000 euros)

2 – Des mesures structurelles pour développer le service public de proximité.

L’Etat a décidé de développer un réseau de **Maisons France Services** sur tout le territoire national afin de permettre à chaque citoyen d’accéder à plusieurs services publics et de faire toutes ses démarches dans un seul endroit. La majorité municipale souhaite s’inscrire dans ce projet et recevoir le label « Maison France services » dans les prochains mois. La création de ce service implique le recrutement de deux agents dont le coût sera significativement pris en charge par l’Etat (financement annuel de 30 000 euros).

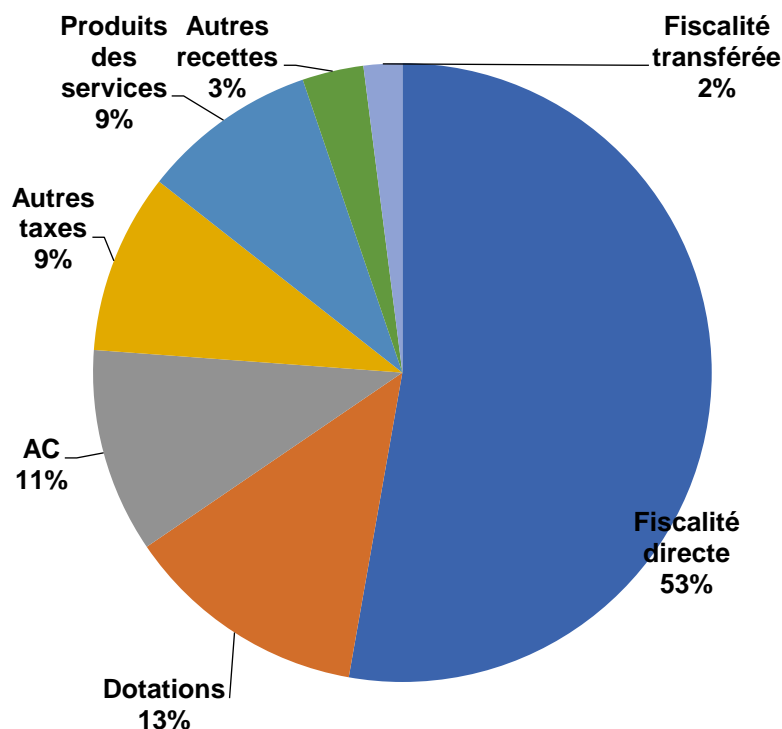
Plusieurs autres services sont également renforcés. C’est le cas de la police municipale dont l’effectif sera porté de 3 à 4 afin de permettre un déploiement beaucoup plus conséquent sur le terrain, notamment le samedi et le dimanche, puisqu’il sera possible de créer un second binôme. La médiathèque se verra prochainement doté d’un adjoint pour secondar responsable. Enfin, il est envisagé de recruter un technicien au sein des services techniques, ainsi qu’un agent d’accueil au service urbanisme en raison de la sortie de la commune du service intercommunal d’instruction.

Il s’agit d’un effort budgétaire nécessaire (+6,5%) pour consolider les moyens humains des services municipaux, qui ont été les premiers contributeurs de la diminution des dépenses.

B - Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2020 s'inscrivent globalement dans la continuité de l'exercice précédent mais elles sont affectées d'incertitudes en raison de la crise du Covid 19

1- Présentation des principales dépenses et recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 6 163 000 €



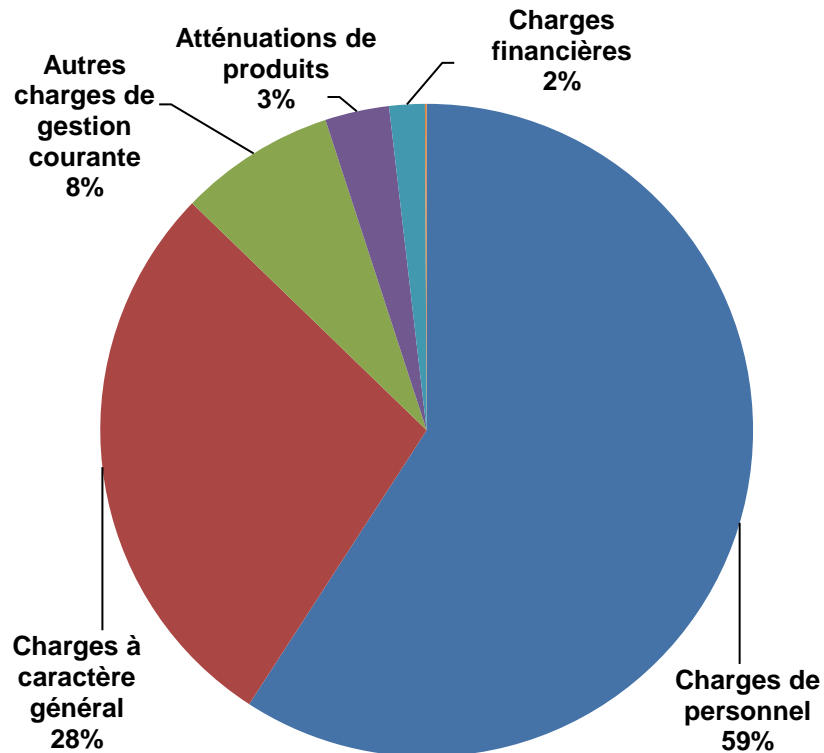
Les **contributions directes** constituent le principal poste de recettes avec **3,27 M€** en 2020. Celui-ci évolue sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases grâce à un coefficient lié à l'inflation et fixé à 0,9% pour la TH et 1,2% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur le foncier bâti dans la loi de finances initiale pour 2020, et éventuellement grâce à l'évolution physique des bases de foncier bâti.

Les **dotations** ne sont plus impactées par l'effort de redressement des comptes publics mais par les écrêtements mis en place pour financer notamment la péréquation verticale. Outre l'écrêtement, l'évolution de la dotation forfaitaire (**270 000 €**) est aussi impactée par la variation de la population sur le territoire de la commune. La dotation de solidarité rurale continue d'être abondée, à hauteur de **90 M€** chaque année pour son enveloppe globale.

L'**attribution de compensation** (AC) versée par l'intercommunalité pèse à hauteur de 11% au sein des recettes. Elle vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétences. Elle est figée en 2020 à hauteur de **662 975 €**

Les **produits des services** représentent 570 M€ soit 9% du total. Ils évoluent principalement selon la politique de tarification et la fréquentation des services. Les autres taxes représentent également 9%, les autres recettes et la fiscalité transférée respectivement 3% et 2%.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 5 836 000 €



Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de la commune en 2020 avec **3 433 000 M€**. Ce dernier évolue en fonction des départs à la retraite, des recrutements, des éventuels remplacements. Elles sont en augmentation par rapport à l'année 2019 en raison de recrutements supplémentaires, notamment en vue de la création de la Maison France Services.

Les charges à caractère général comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides. Elles sont estimées à **1 630 000 €**, en augmentation pour financer plusieurs opérations de maintenance d'équipements.

Les autres charges de gestion courante représentent 8% du total des DRF pour **479 000 €**, elles correspondent notamment aux subventions versées par la commune principalement aux associations et au CCAS, aux contributions obligatoires, aux admissions en non-valeur, ainsi qu'aux frais de mission et indemnités des élus.

Les atténuations de produits et les charges financières représentent 5% du total des dépenses de fonctionnement.

2- Des incertitudes sur les dépenses et les recettes dans le contexte de la crise financière

Le tableau ci-après récapitule les grandes masses budgétaires susceptibles d'être impactées par la crise sanitaire. Elles feront l'objet d'une analyse affinée en fin d'exercice.

Postes impactés en dépenses		Postes impactés en recettes	
Chapitre 011	Baisse attendue des coûts de fonctionnement de certains équipements, (moins utilisation des fluides, des frais de ménages et d'entretien courant)	Fiscalité	Baisse importante de l'inflation anticipée voir risque de désinflation, qui impacterait le niveau de revalorisation des bases en 2021.
Chapitre 012	Non renouvellement de certains contrats, et éventuels reports dans les recrutements prévus pour 2020	Chapitre 70	Interruption de nombreux services à la population durant la période confinement (cantines scolaires, activités périscolaires, Crèche) donc impact attendu sur les recettes
Chapitre 67	Dépenses exceptionnelles anticipées en lien direct avec la lutte contre le Covid (ex : achats de matériel de protection pour les agents)	Droits de mutation	Gel ou report des transactions immobilières

II – Grâce à la bonne gestion des exercices antérieurs, la municipalité peut engager un vaste programme de travaux en faveur du patrimoine historique de la ville (A) tout en confirmant le désendettement de la ville (B).

A L'utilisation des excédents permet de financer des investissements ambitieux

2020	
Epargne nette	-8 032 €
FCTVA	120 000 €
Cessions	99 490 €
Autres recettes	110 000 €
Ressources propres	321 458 €
Subventions	1 241 639 €
Utilisation des excédents	2 932 837 €
TOTAL	4 495 934 €
Restes à réaliser 2019	2 195 934 €
Capacité d'investissement résiduelle	2 300 000 €
Capacité Total de financement	4 495 934 €
Fonds de roulement fin d'exercice	571 975 €

La Maison des Associations

L'année 2020 verra également la poursuite de la construction de la nouvelle Maison des associations. Il s'agit de la création d'un nouvel espace de vie à proximité de l'école Jean Cocteau. Ce nouveau bâtiment sera constitué de trois salles de cours, de deux salles polyvalentes séparées par une cloison mobile permettant ainsi d'agrandir l'espace si nécessaire. L'ensemble du bâti s'insèrera dans de nouveaux espaces verts agrémentés de végétaux conformes aux essences du Parc du Gâtinais. Une nouvelle voie de desserte ainsi que de nouveaux stationnements seront également créés afin de permettre le bon fonctionnement des ouvrages en présence.

D'un montant global de 2 millions d'euros, le projet fait l'objet d'une subvention de la part du conseil régional d'Ile de France de 450 000 euros.

La restauration de la Halle de Milly-la-Forêt

La Halle de Milly-la-Forêt a fait l'objet d'un diagnostic réalisé par un architecte du patrimoine. Ce dernier a formulé des préconisations que la municipalité entend mettre en œuvre pour assurer la conservation de ce joyau du patrimoine. Le projet consiste d'abord en la restauration des charpentes : remplacement de pannes abîmées, restitution des liaisons entre les chevrons et les pannes, remplacement de chevrons défectueux, ré-assemblage des poteaux et des entrants des demi-fermes latérales, révision de l'ensemble des chevilles, traitement par fongicide et insecticide et dépoussiérage des bois. Il se poursuivra ensuite par la réfection complète de la couverture.

Ces travaux seront réalisés sous la conduite d'un architecte du patrimoine. Ils sont chiffrés aujourd'hui à 531 000 euros TTC.

Ce projet fait l'objet de plusieurs notifications de subvention pour un total de 313 000 euros : (196 064 € de la part de la Direction régionale des affaires culturelles, 78 000 € de la part de la Région Ile de France et 39 000 euros de la part du département.)

En parallèle, La municipalité a engagé un partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de permettre au mécénat de compléter le financement de cette opération.

La restauration du Colombier

Dans le cadre de la mise en valeur des bâtiments communaux, l'équipe municipale a décidé d'engager une opération de rénovation du Colombier. Situé sur l'ancienne place triangulaire du « cul de sac du Colombier », cet ancien bâtiment faisait partie du Domaine du Moustier. L'ensemble comprenait une vaste ferme dont le Colombier pourrait être l'un des vestiges.

A ce jour, le bâtiment nécessite une restauration, des désordres dans la toiture occasionnant des infiltrations d'eau dégradant la charpente et les murs en pierre.

Les travaux envisagés sont essentiellement des travaux de maçonnerie et de couverture évalués à 155 000 euros TTC. Le Parc naturel régional du Gâtinais français a d'ores et déjà notifié une subvention de 43 000 euros pour soutenir ce projet.

La restauration de l'église Notre-Dame-de l'Assomption

Suite aux dégradations progressives qui se sont opérées au fil du temps, et aux constats de la nécessité d'intervenir à plus ou moins longs termes au niveau du clocher, de l'un des contreforts, de la remise à niveau de l'orgue, de réparations sur les vitraux, sur la toiture et d'autres éléments de structure, et afin d'empêcher

la génération de désordres supplémentaires, il est proposé d'agir par prévention sur ce bâtiment et de procéder à une restauration globale extérieure et intérieure de l'église.

Ces travaux sont envisagés dans l'esprit d'une maintenance GER (Gros Entretien Réparation) afin de faire conserver à cet édifice fondé au XI^e siècle, ancienne chapelle du château, et reconstruite vers 1485, son caractère, sa prestance et son identité remarquable qui ont permis son inscription aux Monuments Historiques par arrêté du 6 mars 1926.

La restauration de la Chapelle Saint Blaise des Simples

Le parti de restauration proposé pour cet édifice et ses décors consiste essentiellement en une amélioration de ses conditions de conservation par rapport au problème central d'humidité, qui a fortement dégradé au fil des années et malgré les interventions précédentes, ce petit bijou du XII^e siècle, entièrement décoré par Jean Cocteau en 1959 et classé aux Monuments Historiques par arrêté du 6 mai 2015.

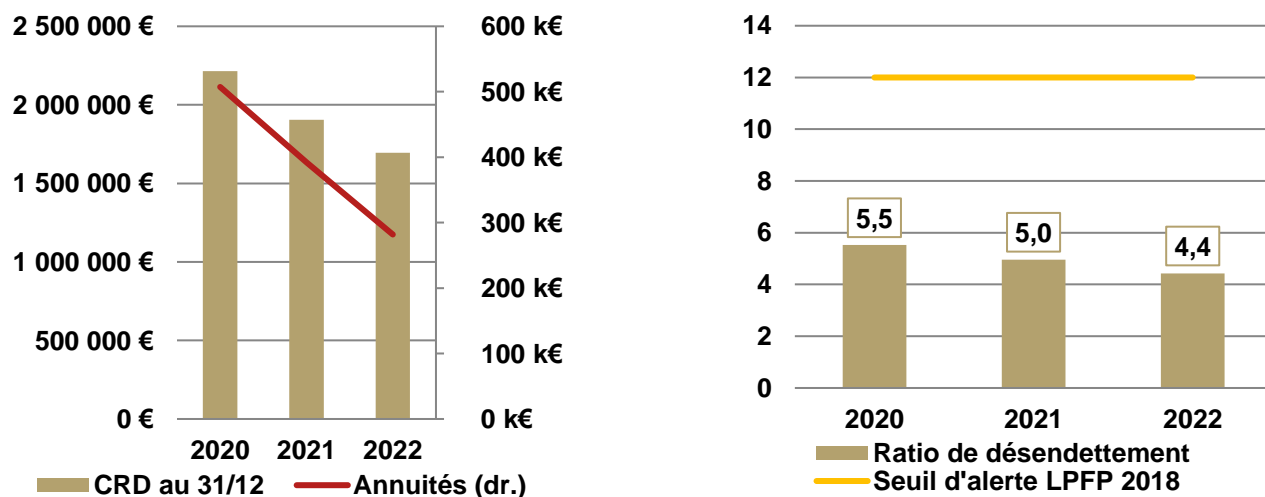
Il est prévu de procéder en deux phases :

- la première consistera, sur le clos et le couvert, à réaliser des travaux de maçonnerie, d'assainissement, de charpente et couverture, d'intervention sur les vitraux et sur les menuiseries extérieures, en complément d'une étude climatique qui sera menée parallèlement.
- La seconde consistera à intervenir sur l'intérieur du bâtiment, en réalisant des travaux de maçonnerie sur le sol et les élévations, de restauration et de conservation des peintures et du mobilier, de chauffage, mais aussi de ventilation et d'électricité.

Cette opération est chiffrée à 480 000 euros. Des recherches de subventions sont actuellement en cours auprès de l'Etat et de collectivités partenaires. Un partenariat a également été mis en place avec la Fondation du patrimoine afin de permettre au mécénat privé de contribuer au financement de l'opération.

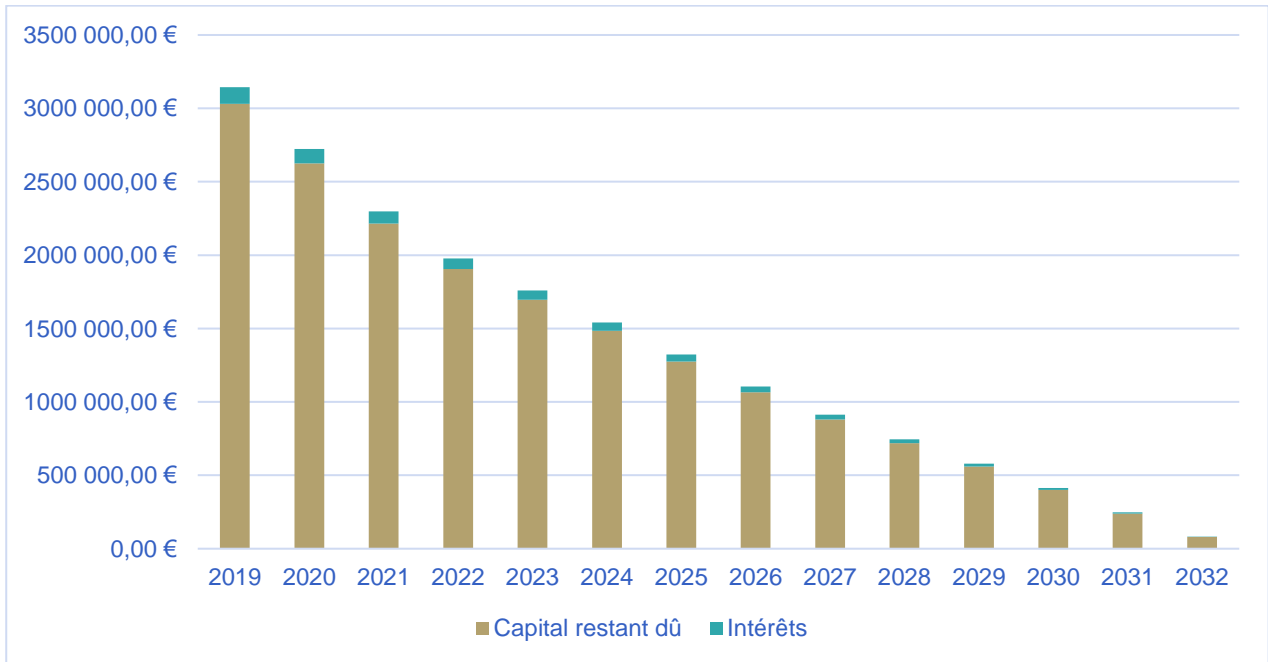
B Le désendettement de la ville se poursuit

Sans nouveau recours à l'emprunt envisagé le capital restant dû de la commune connaît une diminution importante entre 2020 et 2022 (-520K€ soit -23%€). L'annuité baisse également d'environ 225K€ entre 2020 et 2022. Le ratio de désendettement de la ville (calculé en années en divisant l'encours de dette par l'épargne brute) est lui aussi en amélioration et s'établit fin 2022 à 4,4 ans soit à un niveau encore plus éloigné du seuil de 12 ans à respecter dans le cadre de la LPFP 2018.



Profil d'extinction de la dette de la ville

Chiffres au 1^{er} janvier de l'exercice



Budget annexe de la MARPA

Comme chaque année, ce budget annexe se caractérise, pour l'essentiel, par l'inscription en dépenses d'investissement du remboursement des emprunts souscrits par la commune pour la construction de la MARPA, et l'inscription en recettes de fonctionnement, du paiement des loyers versés par l'association de gestion utilisatrice des locaux.

Le budget 2020 comporte les éléments suivants :

- La reprise des résultats :
 - Solde de la section de fonctionnement :
 - Solde de la section d'investissement :
- En section de fonctionnement :

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Charges à caractère général	2 000 €	Redevances versées par l'association de gestion	78 000
Charges financières	21 000 €		
TOTAL	23 000	TOTAL	78 000

- En section d'investissement :

Dépenses réelles		Recettes réelles	
Emprunts	56 750 €	Fonds divers	5 000 €
		Affectation 1068	54 680 €
TOTAL	56 750 €	TOTAL	59 680 €

Profil d'extinction de la dette portée par le budget annexe Bâtiments sociaux

